



COMPTE RENDU CAPC N°5 du 13 octobre 2017 Mutations catégorie B

Ordre du jour :

- Approbation des PV des CAPC n°5 des 9 février et 3 mai 2017
- Information de la CAPC
- Examen des refus de mutation
- Examen des demandes de modification de points aux tableaux des mutations 2017
- Examen des demandes de radiation des TAM 2017
- Examen des demandes d'inscription hors période aux TAM 2017
- Examen des mouvements proposés au titre du TAM 2017
- Examen des mouvements proposés au titre du TAM des spécialistes 2017
- Détachement en douane
- Emplois offerts par enquêtes
- Renouvellement de mises à disposition
- Questions diverses et/ou de dernières minutes

I- Approbation des PV

Vote CGT → POUR.

II- Information de la CAPC

Plusieurs informations nous ont été communiquées, ne nécessitant pas de vote :

- 6 mouvements ont été réalisés et 8 mutations n'ont pas eu lieu suite à l'avis de la CAPC du 3 mai 2017 ;
- des mouvements internes dans les DOM et les COM ;
- nous avons aussi eu connaissance des affectations des contrôleurs promus par liste d'aptitude.

III- Examen des refus de mutation

Comme d'habitude, des refus de mutation ont été étudiés, de manière à savoir non pas si les refus étaient acceptés (ils le sont toujours), mais si les mesures administratives étaient appliquées. Pour rappel, un refus de mutation qui n'est pas justifié pour des raisons recevables selon l'Administration entraîne des « mesures administratives » : radiation d'office des desiderata du TAM en cours, interdiction d'inscription au TAM pour les deux années suivantes et une perte des points à résidence. Nous ajouterons qu'ils pénalisent également les collègues inscrits au TAM qui sont en attente de mutation.

Sur 8 dossiers, 7 ont obtenu des sanctions.

Vote CGT → POUR

IV- Examen d'une demande de modification de points

Vote CGT → POUR

V- Examen des demandes de radiation des tableaux des mutations 2017

Les radiations du TAM 2017 ont été étudiées. Elles font suite à la demande des agents ou sont liées à des motifs de gestion ou à d'autres raisons (détachement, réussite à un concours, mise en retraite...). L'Administration a accepté l'ensemble de ces radiations.

Pour rappel, il est important de bien suivre ses desiderata en matière de demandes de mutation. Les campagnes clairement établies par notes de la DG autorisent ainsi les radiations pour des résidences que l'on ne souhaite plus, permettant ainsi une meilleure gestion des mutations et évitant les éventuels refus de mutation.

Vote CGT → POUR

VI- Examen des demandes d'inscription hors période aux tableaux des mutations 2017

Examen des cas suivants :

- Au titre de la priorité pour rapprochement de conjoints
Vote CGT → POUR sur l'ensemble des dossiers que l'Administration a acceptés d'inscrire. Pour un dossier refusé, nous avons eu des débats, mais l'Administration restant sur sa position malgré nos arguments, nous nous sommes finalement abstenus.
- Pour inaptitude à l'exercice de fonctions dans la branche SU
Vote CGT → POUR
- Dans le cadre de la réorganisation des services
Vote CGT → CONTRE, non pas contre l'agent et ses desiderata, mais contre le principe des réorganisations causées par le PSD, que nous continuons de combattre dans le cadre de nos revendications.
- Au titre de l'article 60 (agents reconnus travailleurs handicapés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)
Vote CGT → POUR
- En suite de réussite à l'examen d'ODJ ou de stage en formation initiale de spécialiste
Vote CGT → POUR.
Le SNAD CGT remarque que l'Administration est tout à fait capable de former des

spécialistes, CQFD !

- Pour autres motifs : pour ces cas, l'administration a accepté toutes les demandes, celles-ci étant souvent liées aux accidents de la vie personnelle ou professionnelle.

Vote CGT → POUR.

A cette occasion, les élus CGT sont intervenus afin de souligner notre volonté que l'ensemble des RC soient traités de la même manière que l'on soit catégorie A, B et C ou cadre supérieur...

VII- Examen des mouvements proposés au titre du TAM 2017

Nous avons alors examiné les mouvements proposés outre-mer puis ceux en métropole (dont les mouvements de la DNRED).

En ce qui concerne les mutations outre-mer, nous avons voté comme suit avec explication de vote à chaque fois :

- Direction de la Guadeloupe :
Pas de mouvement.
- Direction de la Martinique :
Pas de mouvement.
- Direction de la Guyane :
Vote CGT → POUR
- Direction de la Réunion :
Vote CGT → CONTRE, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM.
- Direction de Mayotte :
Vote CGT → CONTRE, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM.
- Service de Saint-Pierre-et-Miquelon :
Pas de mouvement.
- Service de Wallis et Futuna :
Vote CGT → CONTRE, non pas contre les agents ayant bénéficié d'une mutation, mais contre le principe de résidence unique pour ce DOM.

Quant aux mouvements prononcés à la DNRED, comme d'habitude, symboliquement, l'ensemble des OS a quitté la salle afin de ne pas participer à ce simulacre de parité.

Enfin, les tableaux de mouvements par direction de départ/arrivée nous ont été donnés, mais seulement à titre de projet.

Vote CGT → CONTRE, car nous constatons que des mouvements sont de plus en plus touchés par des réorganisations, ce qui signifie des fermetures de services et brigades.

VIII- Détachement en douane

En application des dispositions de l'article L4139-2 du code de la Défense, deux militaires de catégorie B ont été recrutés par la DG au titre de l'année 2017.

Vote CGT → CONTRE

IX- Emplois offerts par enquêtes

(donc n'apparaissant pas au tableau général)

- Postes de Correspondant Social sur les résidences d'Annecy, de Marseille, d'Orléans, de Clermont-Fd :
Vote CGT → POUR, sauf pour une affectation, pour laquelle l'Administration n'a pas souhaité prendre le premier candidat.
- Nous avons examiné les candidatures en vue de pourvoir des emplois comptables dans les futures recettes interrégionales en cours de création en fonction de la tenue des CTSD des inter-régions.
Vote CGT → CONTRE, bien sûr contre les réorganisations induites par la concentration comptable, pas contre nos collègues réorganisés !
- Certaines enquêtes n'ont pas reçu de candidats, comme par exemple, les enquêtes pour l'UIP (Unité d'Information Passager), pour un emploi de TSI à Marseille, à la DNRED ou au SNDJ à Ivry. D'autres emplois de TSI à Rennes et au CODM (Centre Opérationnel Douanier Maritime) ont été pourvus (vote **CONTRE CGT** pour le CODM issu de transfert d'emplois). Enfin, pour deux enquêtes de Maître de chien anti-stup à Montauban et Saint-Nazaire, aucun candidat n'a été retenu.

X- Renouveau des Mises à Disposition (MAD)

2 demandes de renouvellement accordées, **Vote CGT → POUR**.

Les élus en catégorie B qui ont siégé aujourd'hui :

Françoise Raynaud, Michel Laurent, Christophe Ribouleau, Eric Simon et Dominique Bru.

Vous pouvez nous contacter pour toute question à l'adresse mail : CAPC5SNADCGT@gmail.com